

*CONSEIL D'ARRONDISSEMENT*

*COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 MAI 2016*

Le mardi 31 mai 2016, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Mme la Maire : Bonjour à tous, je vous propose de prendre place pour commencer notre conseil d'arrondissement. J'ai deux informations à vous donner en ce début de conseil. Tout d'abord, vous dire qu'enfin, la salle des mariages et du conseil est équipée d'un système Wifi. Le 7<sup>e</sup> arrondissement se modernise et rentre dans le XXI<sup>e</sup> siècle !

Par ailleurs, vous avez sur votre bureau le flyer de la fête d'été du 7<sup>e</sup> qui cette année est conjuguée avec l'Euro de football. Nous avons choisi de nous jumeler dans le cadre de cet Euro avec le Portugal puisqu'il y a une forte communauté portugaise dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. Cette fête du 7<sup>ème</sup> aura lieu le mercredi 8 juin prochain.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 18h40 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

**PRESENTS :**

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Richard BRUMM, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IEHL, M. Bruno CHARLES, Mme Ivana PLAISANT, M. Kader CHARNI, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI, Mme Agnès MARION.

**EXCUSES :**

M. Eddy ACACIA  
Mme Marie-Madeleine FIERES  
M. Thierry BRAILLARD  
M. Kear Kun LO

**POUVOIR A :**

Mme AIT-MATEN  
Mme UBALDI-CLARET

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 12 AVRIL 2016 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

## **1 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (opération été) pour un montant de 19 000 euros.**

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Nous avons l'habitude de voir passer ces subventions chaque année.

Je vous demande d'approuver aujourd'hui deux subventions : le secours populaire français – 15 000 euros – pour l'opération vacances durant l'été et la Fondation AJD – 4 000 euros – qui est porteur de l'opération aide alimentaire des bébés 0/3 ans dont j'aurai l'occasion de vous reparler lors du prochain conseil.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **2 - Programmation 2016 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Attribution de subventions à différentes associations.**

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : A nouveau une délibération que vous avez l'habitude de voir passer chaque année.

Vous avez le tableau avec l'ensemble des subventions qui ont été accordées. Dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes concernés par la Régie de quartier 1,2,4 Services, l'association de Médiation Amely, le MAS puisque cette association a son Siège dans le 7<sup>e</sup> arrondissement et travaille sur tout le territoire. Un montant de subventions de 179 926 euros est prévu pour l'ensemble de la ville de Lyon.

Je vous demande, chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **3 - Lyon 7e - Résiliation du bail emphytéotique consenti par la Ville à Dynacité (ex Opac de l'Ain) pour la parcelle BR 82 sise 108 boulevard Yves Farge et vente à titre gratuit à l'Association Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS) des parcelles communales BR81 et BR82 sises respectivement 19 rue du Lieutenant-Colonel Girard et 108 boulevard Yves Farge - EI 07099 – n° inventaire 07099T001.**

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : La ville de Lyon et l'Etat ont mis à disposition de Dynacité - ex OPAC de l'Ain - un tènement global composé respectivement des parcelles BR 30, BR 31 pour l'Etat et BR 81 et BR 82 pour la ville de Lyon, situé entre le 19 rue du Lieutenant-Colonel Girard et le 108 boulevard Yves Farge à Lyon 7<sup>e</sup>, sur lequel a été édifié un foyer composé de plusieurs bâtiments, actuellement très vétustes, accueillant des travailleurs migrants, des personnes en insertion sociale ainsi qu'un accueil d'urgence.

Dans le cadre du plan national de traitement des foyers de travailleurs migrants, il est prévu la création d'une résidence sociale. Plusieurs études immobilières ont été conduites et ont conclu à l'impossibilité d'une réhabilitation des immeubles existants jugée trop complexe et trop coûteuse, à la

nécessité de leur démolition et à la reconstruction d'une nouvelle résidence sociale dont le maître d'ouvrage serait Dynacité et gérée ultérieurement par ARALIS.

Pour sa réalisation et son équilibre financier, il convient de voter aujourd'hui la cession gratuite de deux parcelles et de résilier le bail emphytéotique entre la ville de Lyon et Dynacité.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

#### **4 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à 7 associations du secteur des Arts Visuels pour un montant global de 171 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - Approbation de conventions.**

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Notre arrondissement est concerné par la galerie Roger Tator que vous connaissez tous, située dans le 7<sup>e</sup> arrondissement. L'association organise des expositions ayant trait au design et à l'art contemporain.

Son espace se transforme au gré des artistes, designers ou plasticiens qu'elle accueille en ses murs. Elle se consacre à des projets prospectifs et constitue un des principaux lieux relais de design à Lyon.

L'année 2014 a vu le démarrage des ateliers d'artistes du projet Factory. Il s'agit de modules installés derrière la gare Jean-Macé à Lyon 7<sup>e</sup> qui proposent des espaces de travail dédiés aux artistes plasticiens sélectionnés sur appel à projets.

Lieu de création et de production transversal, dédié avant tout à la recherche et à l'expérimentation, la Factory est occupée par des créateurs aux activités diverses, occupant ces espaces sur des durées déterminées variables.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

#### **5 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à des associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 125 000 euros - Approbation de conventions avec l'Association After Effects et Les Clés de la Lune.**

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : C'est le pendant musical du dossier précédent, c'est-à-dire que ça concerne les structures de musiques actuelles.

Notre arrondissement est concerné par WOODSTOWER qui est le plus grand festival de musiques actuelles après les Nuits Sonores dans la Métropole de Lyon.

Ce festival a lieu à chaque rentrée, soit fin août soit début septembre, avec des formes multiples en plus des musiques actuelles, avec du théâtre et un certain nombre de choses autour du livre.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**6 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 226 800 euros – Enveloppe "Casino", "Fonds d'Intervention Culturelle (FIC) et "Fonctionnement école de musique" - Participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions.**

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce dossier concerne l'enveloppe du Grand Casino de Lyon.

Le soutien cette année concerne l'Ecole de Musique du 7<sup>e</sup> arrondissement et, en ces périodes de « vache maigre », nous avons l'avantage que notre structure ait sa subvention augmentée de 1 000 euros cette année.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**7 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association AoA Production pour l'événement "Geek and Foot", le 22 mai 2016 au Ninkasi Gerland dans le 7e arrondissement.**

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : L'association AoA Production a organisé l'événement « Geek and Foot », le dimanche 22 mai 2016 de 10h00 à 17h00 au Ninkasi de Gerland, dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, autour des cultures du numérique vintage, du sport cette année, ce qui n'est pas toujours une discipline que l'on associe au Geek, comme quoi ce monde progresse là-dessus.

Ce projet est porté par AoA Production qui organise chaque semaine ou presque, des évènements décalés en lien avec le cinéma et les cultures imaginaires.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**8 - Programmation « Tout l'monde dehors ! » 2016 - Approbation de conventions types.**

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Ce rapport revient chaque année, pour la manifestation « Tout l'monde dehors ! ». Vous avez la liste des structures qui vont participer cette année dans l'ensemble de Lyon.

Il est à noter comme je vous l'avais annoncé l'année dernière, la volonté d'utiliser cet évènement pour animer nos quartiers d'été, pour ceux qui ont la chance de ne pas partir et de proposer des formes culturelles et de soutenir en priorité des structures du 7<sup>e</sup> arrondissement parce qu'on en parle comme un quartier en devenir, un quartier à l'évolution culturelle forte.

On considère que la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement doit prendre sa part en soutenant les acteurs culturels du 7<sup>e</sup>, par la commande publique, c'est ce que l'on a fait.

Je suis fier de vous annoncer que 93% des projets qui ont été acceptés sont des projets du 7<sup>e</sup> arrondissement, ce qui nous place largement au-dessus de ce que l'on peut voir habituellement.

Le montant demandé est le même que l'année dernière soit 13 500 euros pour du cinéma, du théâtre, un certain nombre d'évènements en matière de musique ou décalés comme le Rocky Horror Picture Show que les cinéastes avertis connaissent bien.

Vous avez aussi des évènements à portée socioculturelle comme les manifestations du centre social de Gerland. Vous avez largement de quoi faire, il y a aussi l'évènement « la Bretagne à Lyon » qui ne nous a pas coûté d'argent, sur lequel nous apportons un soutien logistique.

Nous avons essayé de répartir un peu mieux les projets cette année car il y a beaucoup de propositions au début du mois de juillet et vers la fin septembre mais, nous n'en avons pas assez au cœur de l'été alors que nous pensons que c'est justement là que le rôle attribué à « Tout l'univers dehors » est le plus important.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **9 - Programmation financière 2016 au titre du volet culture de la politique de la ville.**

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Je vais vous présenter les dispositions prises dans le cadre du volet culture de la politique de la ville.

Les dispositions sont communes au 7<sup>e</sup> arrondissement nord et au 3<sup>e</sup> arrondissement sud-ouest puisque c'est le quartier Moncey/Guillotière/Voltaire.

Je vais vous présenter principalement les dispositions du 7<sup>e</sup> arrondissement : l'Arche de Noé, Fondation de l'Armée du Salut pour l'accompagnement de groupes d'habitants pour l'animation d'espaces publics. La Compagnie Traversant 3, compagnie de théâtre qui fait un grand travail au niveau de l'accompagnement des adolescents et des jeunes adultes autour de la lecture en plus du travail fait par ailleurs pour l'accompagnement scolaire, la Sauce Singulière portée par un artiste bien connu du quartier, en soutien à la création contemporaine, notamment au travail décalé pour la biennale d'art contemporain, également l'association Dites 33 qui a une fonction à l'éducation de l'art brut dans le quartier de la Guillotière.

Enfin, le Sixième Continent dont nous ouvrons tout à l'heure le festival dans leurs locaux. C'est à la fois un festival mais aussi un lieu de création, de démonstration, d'apprentissage et un carrefour des cultures au niveau de notre quartier. Les Inattendus situés au Locaux Motiv', c'est à la fois un festival et une structure d'apprentissage, on y est beaucoup allé avec Loïc GRABER pour la démocratie participative. Ils développent un apprentissage avec les jeunes, à la Cité Jardin autour des techniques de cinéma.

Nous avons pensé que c'était beaucoup plus parlant que certains projets qui auraient pu se dérouler les années passées. Ce projet rencontre un certain succès et je crois que l'on peut s'en féliciter largement.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **10 - Attribution de subventions pour un montant total de 4 500 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon.**

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Le 7<sup>e</sup> arrondissement est concerné par deux associations : une de commerçants et une autre de producteurs, Interfel qui nous concerne particulièrement pour son action Fraich'Attitude sur la place Carnot le mercredi 15 juin 2016.

Cette action fera l'objet sur le marché Jean Macé, d'une information, voilà pourquoi nous avons cette subvention.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération qui a été adoptée à l'unanimité en commission.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **11 - Illuminations 2015 : attribution de subventions complémentaires pour un montant de 21 331 euros.**

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Cette attribution de subventions complémentaires concerne toute l'agglomération lyonnaise.

La ville de Lyon a apporté son soutien aux associations de commerçants porteuses des projets d'illuminations des rues commerçantes réalisés entre le 20 novembre 2015 et le 10 janvier 2016. Cette animation populaire a, cette année encore, démontré le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité et mis en valeur les différents quartiers de la Ville.

L'organisation de cet événement a fait l'objet d'une large consultation auprès des commerçants, artisans et représentants des arrondissements.

Le Conseil municipal a ainsi voté l'attribution de subventions aux associations de commerçants en deux parties (là on vote la deuxième partie) et a adopté le principe d'un réajustement du montant des subventions au premier semestre 2016, dans la limite de 50 % du montant TTC des dépenses constatées et de 20 000 € par projet.

C'est l'association des commerçants de Gerland qui est concernée par ce vote, pour un montant de 2 884 euros.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **12 - Lyon 7<sup>e</sup> - ZAC des Girondins - Création de l'école primaire les Girondins provisoire - rue Clément Marot - Opération n° 07306001 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-4 - Programme n° 00006.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce premier rapport concerne le lancement de l'opération relative à la création du groupe scolaire provisoire Les Girondins.

La création de ce groupe scolaire permet d'anticiper l'importante dynamique immobilière qui sera observée à Gerland.

Cet établissement accueillera dès la rentrée 2016, trois classes élémentaires, deux classes maternelles, un restaurant scolaire, des salles polyvalentes ainsi que des espaces réservés au personnel en poste à l'école.

En fonction des demandes d'inscriptions, cet établissement pourra compter dix classes à la rentrée 2017, à savoir 4 classes de maternelle et 6 classes d'élémentaire.

L'opération des travaux permettant l'installation des bâtiments est estimée à 735 000 euros et la maîtrise d'œuvre sera sous la responsabilité de la Direction de la construction.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme DAGORNE : *J'ai une question concernant ce dossier même si nous nous sommes largement exprimés il y a 1 mois. Ma question en fait est par rapport à l'anticipation des constructions immobilières et la montée en puissance du nombre d'élèves sur l'arrondissement.*

*Si on crée une école provisoire, on est un peu en retard sur l'anticipation sinon on aurait déjà du dur qui va venir soit mais, on est sûr de l'anticipation en retard, si on peut se permettre cette expression -là.*

*C'est surtout sur le coût des 775 000 euros que l'on va investir dans une école provisoire ; 200 000 euros vont aller dans du mobilier donc j'imagine que cette partie -là pourra être transférée dans l'école définitive ; en revanche, il reste quand même plus de 500 000 euros que l'on va mettre dans du mobilier modulaire.*

*Est-ce qu'on loue, qu'on achète, que l'on pourra recycler par la suite ? Le coût est nécessaire pour que les enfants puissent aller à l'école mais c'est un manque d'anticipation un peu cher.*

M. DA COSTA : *Là, nous sommes sur des bâtiments modulaires qui seront achetés, on a eu au niveau du 7<sup>e</sup> arrondissement des situations où nous avons loué des bâtiments modulaires, notamment l'école Ravier pour la rentrée 2014/2015.*

*Lorsque la ville achète des bâtiments modulaires aujourd'hui, ils serviront à l'école des Girondins, mais prochainement, ils pourront être utilisés dans d'autres écoles en dehors du 7<sup>e</sup> arrondissement.*

*Lorsque nous sommes confrontés à des travaux dans certaines écoles, lorsque nous sommes obligés de déplacer une classe, parfois on peut mettre en place un bâtiment modulaire pour accueillir cette classe le temps des travaux.*

*Lorsque nous sommes confrontés à un besoin d'espaces supplémentaires pour les activités périscolaires, c'est le cas à l'école Marcel Pagnol, nous avons des bâtiments modulaires utilisés pour permettre aux équipes d'animations de mettre en place leurs activités dans de bonnes conditions.*

*Nous ne sommes pas sur un investissement qui sera perdu mais qui pourra être utilisé par d'autres établissements à la fois dans le 7<sup>e</sup> et ailleurs.*

Mme LA MAIRE : *Je rajoute qu'il n'y a pas eu manque d'anticipation : ce projet devait être édifié plus tôt mais le bâtiment était squatté et il a fallu un certain temps pour respecter les procédures.*

*Ce qui explique à la fois, la procédure judiciaire qui a eu lieu devant le Tribunal de Grande Instance et ensuite, la procédure d'évacuation.*

*Il y a eu un retard de 18 mois et je pense que ce que nous avons mis en place, à savoir la construction d'un groupe provisoire sur le périmètre même de la future école, permet d'avoir un projet par rapport à l'ensemble des habitants du périmètre scolaire, qui va se faire dans la continuité puisque, finalement les enfants vont rentrer dans cette école et poursuivront dans l'école future. Ils ne changeront pas de quartier. C'est me semble-t-il la solution préférable face à ce type de contingence auquel la municipalité s'est heurtée.*

Mme DAGORNE : *Merci pour ces explications mais ma question était surtout sur le modulaire ; c'est une bonne idée de prévoir de l'investissement parce que l'on peut avoir d'autres écoles en travaux, d'autres projets et je pensais aussi à des accidents dans certaines écoles pour lesquelles, que ce soit du privé ou du public, on a des situations d'urgence où le modulaire est important. Si la ville peut mettre à disposition ou louer à des écoles, ça me paraît une très bonne idée et un investissement qui à ce moment pourra être utilisé à long terme. Merci pour ces explications.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **13 - Lyon 7<sup>e</sup> - Ouverture et dénomination de l'école primaire les Girondins provisoire – rue Clément Marot.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Nous allons rester sur le groupe scolaire les Girondins, cher à Madame DAGORNE. Ce rapport s'inscrit dans la lignée du précédent. Il rappelle l'ouverture de ce groupe scolaire dans la configuration que j'ai décrite précédemment.

Ce rapport signale par ailleurs que la dénomination retenue pour cet établissement est la suivante : école primaire les Girondins provisoire, c'est un élément important par rapport au travail que l'on fait avec l'Education Nationale puisque ça permet de conserver les postes des enseignants qui seront affectés à cette école.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **14 - Programmation financière 2016 au titre du Projet Educatif de Territoire (volet extrascolaire).**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Je ne reviendrai pas ici sur les fondements du PET ni sur les grands principes qui le régissent, je pense que cette assemblée connaît fort bien ces éléments, il est cependant important de souligner que cette programmation financière s'inscrit dans le volet Education du contrat de ville pour la période 2015/2020. Il faut également retenir que dans notre arrondissement le montant de cette programmation s'élève à 50 960 euros et sont concernés par ce montant le centre social de Gerland, l'Arche de Noé, l'association Art et Développement et le théâtre de Gerland qui est d'ailleurs en plein festival en ce moment.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **15 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national "Ville Vie Vacances" - Programmation initiale 2016.**

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Ce dispositif apporte une aide financière aux associations organisant pendant les vacances scolaires, des activités socio-éducatives pour les enfants âgés de 11 à 16 ans. Il s'agit de jeunes en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté d'insertion ou susceptibles d'adopter des comportements incivils. Dans notre arrondissement, une association est concernée par cette aide financière : l'Arche de Noé qui proposera un séjour été et un séjour hiver, pour un montant de 4 500 euros.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**16 - Attribution d'une subvention de fonctionnement de 10 000 euros à l'Office des Sports de Lyon dans le cadre d'un échange de jeunes sportifs au titre du jumelage des villes de Lyon, Francfort et Birmingham - Signature d'une convention d'application.**

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : C'est la huitième année qu'a lieu cet échange entre les clubs de Francfort et les clubs de Lyon. Pour cette édition, plus de 200 jeunes sportifs de Francfort seront accueillis du 2 au 8 juillet 2016, et rejoints pour la première fois par une vingtaine de jeunes de Birmingham.

L'encadrement sera assuré par plus de 60 bénévoles et entraîneurs de clubs.

Il y aura donc au total plus de 500 participants aux différentes activités programmées (activités sportives, culturelles, animation linguistique, etc.) et des rencontres interclubs seront aussi systématiquement proposées.

Le budget prévisionnel de ce rassemblement s'élève à 93 900 €.

L'Office des Sports de Lyon a sollicité la ville de Lyon pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 10 000 €.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**17 - Modification du Règlement Intérieur des piscines municipales : mesures administratives en cas d'infraction au Règlement Intérieur. Approbation du Règlement Intérieur.**

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Suite au bilan de la saison d'été 2015, la ville de Lyon a souhaité dégager des leviers permettant de renforcer l'autorité des directeurs d'établissements, notamment envers les usagers mineurs âgés de 12 à 18 ans, venus seuls à la piscine et qui auraient enfreint un point du Règlement Intérieur.

Il s'agit à cet effet de donner la capacité aux responsables de site d'exclure les mineurs de plus de 12 ans.

Afin de mettre en œuvre la mesure d'expulsion immédiate pour les mineurs de plus de 12 ans, il est nécessaire de modifier le Règlement Intérieur car tel qu'il est rédigé actuellement, il ne permet d'expulser que des personnes majeures.

Enfin, le Règlement Intérieur ne prévoit pas la possibilité d'interdire temporairement l'accès à l'établissement pour les usagers qui auraient enfreint le règlement intérieur. Le Règlement Intérieur sera modifié dans ce sens également.

En conséquence, le Règlement Intérieur des Piscines actuel doit faire l'objet d'une modification en son article 5.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération

M. CHELLALI : *Madame le Maire, Chers Collègues, une observation et deux remarques sur cette délibération.*

*Nous avons demandé le 20 mai dernier en commission un bilan des incivilités qui ont eu lieu dans les piscines en 2015 ; nous n'avons rien eu à ce jour.*

*Ensuite deux remarques :*

- *la première qui porte sur le règlement intérieur en lui-même. Nous approuverons cette modification car ils nous semblent important effectivement que les responsables de sites puissent expulser les fauteurs de troubles. La sanction est toujours mieux comprise, quand elle intervient immédiatement après la faute.*

Toutefois un règlement intérieur pour qu'il soit respecté doit être appliqué. Je voudrais attirer votre attention sur l'article 5 du règlement relatif à la sécurité et l'hygiène où il est écrit qu'il est notamment interdit «de fumer sur les plages ainsi que dans toute l'enceinte de l'établissement». Que ce soit à la piscine de Gerland ou au centre nautique Tony Bertrand cette interdiction n'est pas respectée, d'ailleurs aucune signalétique particulière n'a été mise en place pour le rappeler aux usagers.

Il est paradoxal alors qu'il y a un an vous lanciez une expérimentation de jeux sans tabac notamment au parc de Gerland et au parc Blandan pour ce qui concerne notre arrondissement que les piscines qui accueillent de nombreux enfants l'été n'appliquent pas cette interdiction de fumer.

- Deuxième remarque qui ne concerne pas le règlement, mais la piscine Benjamin Delessert.

Cette piscine d'hiver qui va fermer ses portes à la fin de la semaine est principalement dévolue aux scolaires et aux clubs, mais elle accueille aussi du public les samedis et dimanches matins et en semaine entre 12h et 14h et quatre soirs de 17h à 19 h.

Il serait question que les créneaux du soir disparaissent lors de la réouverture en septembre 2016. Quelles informations avez-vous à nous donner là-dessus ?

Après la piscine de Confluence abandonnée, celle de Monplaisir fermée, ce serait regrettable qu'une nouvelle réduction de la capacité d'accueil du grand public dans nos piscines municipales ait lieu d'autant que Lyon n'est pas réputée pour figurer dans le palmarès des villes les mieux équipées en piscine.

Je vous remercie de vos réponses tant sur le règlement intérieur que sur la piscine Delessert.

M. GEOURJON : Je voudrais juste apporter quelques compléments à l'intervention de Monsieur CHELLALI. Il semblerait que la décision sera prise le 2 juin, ce qui est dans 48h. D'après les informations que j'ai eues, la Mairie Centrale a jugé bon d'échanger avec l'adjoint aux sports de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement que très récemment, ce qui paraît insatisfaisant sur le plan du fonctionnement des services municipaux et sur un plan démocratique.

Au-delà de cela, depuis des années, on réclame un plan piscine sur Lyon. Aujourd'hui les choses se durcissent. Pour mémoire, pour donner quelques chiffres ; sur Lyon, nous avons une piscine pour 45 000 habitants en moyenne ; sur le reste du département du Rhône, nous avons une piscine pour 30 000 habitants.

Sachant que dans un milieu moins dense, il y a en plus des piscines individuelles ou particulières qui allègent la pression sur les piscines municipales et collectives.

La piscine du Rhône n'est pas une piscine de proximité, elle a un superbe équipement mais, c'est une piscine lyonnaise voire métropolitaine. Or, nous avons besoin aussi d'un équipement de proximité.

Les bassins de la piscine du Rhône c'est 50 mètres, pour Delessert c'est 25 mètres donc ce n'est pas forcément le même usage, c'est aussi une piscine pour enfants en bas âge ou qui sont en cours de maîtrise de la natation ; ils sont plus facilement accueillis.

Là-dessus, on paye aujourd'hui le manque d'investissement depuis des années. On questionne depuis 2008 sur les piscines lyonnaises et sur le sous-équipement municipal de Lyon en piscines. Je vous remercie.

Mme UBALDI-CLARET : Je suis sensible à toutes ces questions ; par rapport aux incivilités, la Ville met en œuvre des actions et fait tout ce qu'elle peut pour que tout se passe le mieux possible avec l'instauration de cellules de vigilance, de recours systématique à une société de sécurité Il y a également un travail mené en lien avec la Police Municipale, la Police Nationale, l'association lyonnaise pour la tranquillité et la médiation.

Au fil des années, sur toutes les piscines où il y a des difficultés de ce côté -là, tout a été mis en œuvre mais on peut toujours progresser et c'est ce qui va se produire cet été.

Par rapport à la piscine Delessert, on peut considérer que c'est une piscine de proximité et peut-être que le fait qu'il y ait plus de public le soir, est une option envisagée, qui est à l'étude et qui sera arbitrée le 2 juin lors de la réunion entre l'arrondissement et l'adjoint aux sports de la Ville.

C'est à l'étude, c'est envisagé et je suis d'accord pour dire que c'est une piscine de proximité.

Mme LA MAIRE : J'ajouterais que le maire de notre ville a une tolérance zéro vis-à-vis des incidents dans les piscines. La preuve en est par le nombre d'arrêtés pris chaque année pour expulser les contrevenants. Il y a une volonté pour que ce soient des endroits apaisés où les gens viennent soit faire du sport, c'est notamment le cas l'hiver dans les lignes d'eau, soit se détendre en toute tranquillité. La volonté d'abaisser l'expulsion des piscines à l'âge de 12 ans est une volonté extrêmement ferme et sévère.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **18 - Approbation d'une convention entre la ville de Lyon et le Football Club de Gerland pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au stade des Channées 70 rue Félix Brun à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Afin de contribuer au développement de la pratique du football, la ville de Lyon met à disposition de l'association « Football Club de Gerland » des locaux dans cet équipement municipal. L'association occupe de manière exclusive ces locaux pour son fonctionnement administratif et pour servir de siège social.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à l'exception des dépenses relatives aux fluides et énergies, ainsi qu'au téléphone et à tout réseau câblé, pour lesquels elle souscrita les abonnements ou contrats à son nom et prendra à sa charge le coût des consommations.

Cette convention prendra effet dès sa signature pour une durée de trois ans, sera prorogeable par tacite reconduction par période de trois ans dans la limite d'une durée de neuf ans (soit deux reconductions possibles) et comportera des clauses de résiliation éventuelle.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **19 - Attribution d'une subvention de 1 500 euros à l'Association pour le Développement du Roller, du Skate et du BMX (ADRSB), pour l'organisation de divers événements.**

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : L'association ADRSB souhaite pouvoir organiser des compétitions de rayonnement national dans chaque discipline (roller, skate, BMX, trottinette) ; ainsi, 4 compétitions nationales sont déjà prévues, dont « Lyon Roller Open » qui a eu lieu 26 mars 2016, les autres sont en attente de programmation pour la fin d'année. Cette association a sollicité la ville de Lyon pour l'octroi d'une aide financière municipale de 4 000 € sur la base d'un budget prévisionnel de 13 400 €, identique à celui présenté pour 2015.

En raison de l'intérêt que présentent ces différentes manifestations pour la promotion de ces disciplines sportives à Lyon, je vous propose qu'une subvention de 1 500 € soit allouée à l'Association ADRSB.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**20 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Lyon Sport Métropole pour l'événement « Sentez-vous sport » le 15 septembre 2016 dans le 7<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de la convention annuelle d'application.**

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : L'Association Lyon Sport Métropole, dont le siège est situé 33 bis cours Général Giraud à Lyon 1<sup>er</sup>, organise la 2<sup>e</sup> édition de la manifestation « Sentez-vous Sport », le jeudi 15 septembre 2016 de 12h00 à 14h00, dans le quartier de Gerland dans le 7<sup>e</sup> arrondissement de Lyon. Les lieux sont encore à l'étude : palais des sports, plaine des jeux et stade de Gerland.

« Sentez-vous sport » est une opération nationale de promotion du sport pour tous. Organisée par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), cette manifestation est l'occasion d'encourager la pratique d'une activité physique et sportive.

De nombreuses animations et conférences sont organisées dans plusieurs villes de France, afin de sensibiliser le plus grand nombre aux bienfaits de l'activité physique et sportive régulière.

Parallèlement aux challenges, des ateliers santé seront organisés avec la présence d'ostéopathes, diététiciens et sophrologues.

Les objectifs de l'Association pour cette édition sont : d'organiser un événement fédérateur entre les agents de la ville de Lyon et de la Métropole ;

Pour l'organisation de cet événement, l'Association sollicite une aide financière à hauteur de 3 000 euros. Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 5 260 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif, je propose d'allouer une subvention de 2 000 euros à l'Association Lyon Sport Métropole.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**21 - Réfection des allées et circulations dans les cimetières lyonnais - Opération n° 60022014 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-2 - programme n° 20012.**

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Il s'agit aujourd'hui de poursuivre la réfection des allées de circulation dans les cimetières lyonnais.

Sur certaines allées encore vétustes, des problèmes de sécurité sont à craindre avec risques de chutes pour les usagers.

En outre, dans certains carrés, les circulations et cheminements intérieurs ne sont pas en bon état, l'accès aux sépultures est cahoteux et rendu difficile pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

Ces travaux consistent en la reprise des enrobés sur les allées restant à traiter et à l'installation de revêtements non bitumeux (stabilisés renforcés, enherbement..) sur les circulations intérieures de certains carrés du cimetière Guillotière.

Au stade APD (avant-projet définitif), l'opération est estimée à 900 000 € TTC.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**22 - Demande présentée par la société "La Corbeille bleue" en vue d'étendre ses activités de transit, regroupement de déchets non dangereux en mélange 17, rue de Fos-sur-Mer, Port Edouard Herriot à Lyon 7e.**

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : La Corbeille Bleue-Rhône-Alpes souhaite d'une part, étendre ses activités au transit et regroupement de déchets non dangereux en mélange, de déchets d'encombrants, de déchets de chantiers, de déchets inertes et de verre et d'autre part, au transit, regroupement, tri et broyage de bois.

La future activité du site nécessite un réaménagement afin d'optimiser les différentes étapes de valorisation et de recyclage des déchets. L'effectif de 25 personnes restera inchangé. Les déchets seront d'origine départementale et régionale et proviendront de distributeurs de la filière, des PME et PMI, de collectivités, d'industriels et d'administrations.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**23 - Lyon 7e - Projet Urbain Partenarial / 75, rue de Gerland - Travaux d'aménagement – Lancement de l'opération 57076002 pour des travaux d'espaces verts, affectation d'une partie de l'AP 2015-1. – programme 00012 et de l'opération 57076003 pour des travaux d'éclairage public, affectation d'une partie de l'AP 2015-1 – programme 00013.**

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : La société GECINA est propriétaire d'un tènement foncier d'une surface de 2,7 ha situé au 75 rue de Gerland à Lyon 7°. Ce terrain est bordé par la rue Croix-Barret au Sud et Paul Massimi à l'Est et la rue de Gerland à l'Ouest. La convention de Projet Urbain Partenarial a été signée le 12 juillet 2013.

Celui-ci permet à la ville de Lyon de percevoir des participations de la part de la société Gécina pour la réalisation des équipements publics relevant de sa compétence.

Il s'agit de travaux d'espaces verts, en lien avec l'élargissement de la rue Croix-Barret pour un montant estimé à 224 640 € HT, soit 269 568 € TTC ; des travaux d'éclairage public, en lien avec l'élargissement de la rue Croix-Barret et la création de voiries nouvelles pour un montant estimé à 153 916 € HT, soit 184 700 € TTC.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**24 -Programmation financière 2016 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés.**

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : Les associations de jardins partagés ont pour objectif de développer des liens sociaux de proximité par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives, accessibles au public. Elles contribuent par ailleurs à la sauvegarde de la biodiversité des plantes cultivées, fruits, légumes, fleurs,

en favorisant leur connaissance, leur culture et leur échange non lucratif entre jardiniers. Enfin, les jardins partagés renforcent la vie collective, l'animation et l'implication citoyenne.

Pour répondre à l'enjeu social, écologique et esthétique de ces jardins, la ville de Lyon a choisi de s'investir aux côtés des associations porteuses de telles initiatives s'inscrivant dans une démarche de développement durable et dont les projets sont en adéquation avec les objectifs environnementaux, sociaux et citoyens, inscrits dans la charte des jardins partagés lyonnais.

Notre arrondissement est concerné par deux associations : Brin d'Guill pour l'animation de deux jardins, de Cluzan et îlot d'Amaranthe ainsi que la Légumerie sur La Réserve pour la co-animation du jardin La Réserve en lien avec les acteurs locaux.

Pour l'ensemble des subventions, cela fait 18 200 euros.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

## **25 - Lyon 7<sup>e</sup> - Tola Vologe – avenue Jean Jaurès, allée Pierre de Coubertin, rue Jean-Pierre Chevrot et rue Louis-Broussas – Approbation du changement de titulaire du bail emphytéotique administratif conclu entre la ville de Lyon et l'Association Olympique lyonnais. EI n° 07033.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : A quelques jours du lancement de l'Euro, ce rapport nous mène dans le monde du football puisque nous allons parler de l'évolution du centre d'entraînement de l'OL Tola Vologe.

Cette délibération vise à autoriser l'Olympique Lyonnais à céder le bail emphytéotique qu'il a conclu avec la ville de Lyon en 2006 et modifié en 2013, à la ligue Rhône-Alpes de football pour permettre une nouvelle occupation de son centre d'entraînement Tola Vologe. Cette délibération permet de donner un avis favorable de la Ville à cette cession de bail.

Je profite de cette délibération pour éventuellement devancer quelques questions, pour faire un point d'information sur l'évolution du pôle sportif et loisirs du sud de Gerland.

Trois éléments doivent être mentionnés : le premier dont il a déjà été question, c'est l'arrivée de la Tony Parker Académie, à l'Ouest du Palais des Sports, lieu campus, formation et entraînement aux métiers du basket ; l'arrivée de cet équipement sur les terrains qui appartiennent aujourd'hui à la Métropole, a donné lieu à un important travail d'intégration urbaine à proximité du Parc de Gerland et du Stade Tony Garnier.

Les permis de construire sont actuellement en cours d'instruction.

Le deuxième élément, c'est le centre de formation qui appartenait à l'Olympique Lyonnais, dont le bail sera cédé à la Ligue Rhône-Alpes de football, afin de conserver une vocation d'entraînement sur la pratique du football.

Le troisième élément qui fait aujourd'hui l'objet de plusieurs articles de la presse, c'est le stade de Gerland. Depuis plusieurs mois, il est question que le LOU Rugby prenne la suite de l'OL au sein du stade de Gerland ; l'objectif de la Ville est de ne pas laisser ce stade vide avec le départ de l'OL à Décines.

Afin de pouvoir accueillir cette nouvelle activité, le stade nécessite un certain nombre d'adaptations : à la fois, la pratique du rugby n'est pas la même que celle du football mais aussi, le stade doit être rénové en termes de confort, de visibilité et de nombre de places.

Il faut également tenir compte du programme que le LOU Rugby souhaite mettre en place sur ce site, notamment en termes de lieu de formation et d'activités commerciales.

Les négociations sont en cours depuis plusieurs mois avec le LOU Rugby et son principal actionnaire ; ces négociations s'appuient également sur les services de l'Etat puisque vous savez que le stade de Gerland est classé monument historique. Ces négociations sont toujours en cours afin de

définir l'évolution de la capacité du stade, en respectant l'œuvre de Tony Garnier mais également la capacité à construire autour du stade.

L'objectif de la Ville est de pouvoir arriver à un accord rapidement afin que le stade ne reste pas vide au-delà de 2016.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme DAGORNE : *Merci d'avoir devancé un certain nombre d'éléments d'informations. On fera une intervention à deux voix sur ce sujet avec Monsieur M. GEOURJON.*

*L'objet principal de mon intervention ne sera pas au niveau de l'Euro ; on va parler de sports de haut niveau, de sports professionnels, de compétitions internationales mais moi, je voudrais parler de sport de proximité.*

*C'est là mon inquiétude au travers de l'évolution que l'on voit percer sur Gerland. Loin de moi l'idée de condamner le projet de reprise du stade de Gerland par le LOU Rugby ; je pense que l'on est tous d'accord pour dire qu'il faut que ce stade vive et qu'il ne peut pas rester vide à la charge de la ville de Lyon et c'est la meilleure solution que le LOU Rugby vienne s'installer dans cette enceinte historique de notre arrondissement et de la ville.*

*Que les actionnaires du club aient besoin de rentabiliser l'investissement qui va être fait obligatoirement pour adapter le stade est une évidence. On ne peut pas demander de faire des travaux à fonds perdus sur un stade lourd en termes d'architecture à adapter, sur lequel le projet doit être ambitieux pour la réussite du club, pour que l'on ait un bel équipement et un beau club dans notre arrondissement.*

*On a dit souvent dans certains documents électoraux, le 7<sup>e</sup> arrondissement est le plus sportif de la ville de Lyon. Historiquement, c'est là où l'on a la Plaine des jeux et beaucoup d'équipements.*

*Au fur et à mesure des annonces de ces grands projets, la question que je me pose aujourd'hui c'est : « Que va-t-il advenir des clubs de proximité existants ? » Je pense notamment au LOU Football qui a son stade dans l'enceinte du stade de Gerland, qui n'est pas dans un état exceptionnel, pour lequel des promesses avaient été faites de leur permettre d'avoir un terrain en synthétique en cours de mandat.*

*J'imagine qu'il n'est plus question d'investir à ce niveau là. Que devient le football qui, pour ceux qui l'ignorent, n'a plus rien à voir en termes de structure avec le LOU Rugby ? C'est un club de proximité qui répond à une demande importante comme tous les clubs de football de la Ville, pour les jeunes.*

*Je parle du football car cela se trouve dans l'enceinte de Gerland donc, principalement touché s'il y a un projet d'envergure avec des bâtiments commerciaux qui doivent avoir une unité autour le stade.*

*La Halle Tony Parker est sur des terrains inoccupés mais ça obère encore une partie d'aménagements que l'on aurait pu faire en équipements sportifs ; le Centre de formation de l'Olympique Lyonnais déménage. Je suis ravie que cela vienne sur Gerland mais, on aurait pu espérer que ce terrain puisse revenir à la Ville justement pour combler le manque d'équipements en club de loisirs ou de formation.*

*Que va-t-il advenir du bâtiment avenue Jean Jaurès où il y a un certain nombre de clubs, je pense au tennis de table de Gerland, au LOU Bridge et un certain nombre de clubs qui sont logés là.*

*Il y a une inquiétude pour ceux qui ont des enfants dans cet arrondissement et ailleurs ; ils ont dû être confrontés à partir d'un certain âge à la problématique d'inscrire leurs enfants dans des clubs de sport.*

*Quand on n'est pas détecté comme étant capable de faire de la compétition, à partir de 10 ans, les enfants n'ont plus de possibilité quasiment de jouer sur Lyon et sortent de Lyon.*

*Il y a des parents actuellement qui font des détectations entre l'AS Montchat et la Trinité, le FCL etc. pour des raisons simples d'horaires d'entraînement. Si vous voulez aller ailleurs et que vous n'avez pas un niveau intéressant, à partir de 10 ans, vous n'avez plus de possibilité d'exercer du football loisir quasiment sur Lyon.*

*Je parle du football car je connais bien mais c'est le cas pour d'autres sports sur lesquels se produisent les files d'attente. Si vous n'arrivez pas sur les horaires prévus le mercredi après-midi, il n'y a plus de places.*

*C'est la question des survies des clubs de proximité, la problématique va augmenter et si on y ajoute la question de loisirs pour nos enfants dans notre arrondissement avec les capacités d'accueil de nos centres de loisirs, que ce soit MJC, Maison de l'enfance et de constater les queues à 4h du matin pour les familles qui veulent inscrire leurs enfants pour les activités, moins le mercredi après-midi du fait de la réforme, je suis vraiment inquiète pour ce que l'on va proposer aux enfants dans les 10 ans qui viennent.*

*Inquiète aussi sur le manque d'anticipation et je rajouterai le gymnase de la ZAC du Bon Lait qui avait été prévu comme un gymnase de proximité et qui aujourd'hui ne semble pas répondre aux demandes des clubs dans notre arrondissement mais à des clubs de valeur dans un gymnase qui, de mon point de vue, n'est pas adapté à la venue de personnes venant de l'extérieur de notre arrondissement dans la mesure où l'on a fait un gymnase en cœur de quartier, au centre des immeubles sans places de parking où l'on va faire venir des jeunes qui ne viendront pas de notre arrondissement et là je suis sur un problème de voirie et de pollution, de voitures qui vont déposer des enfants en fin de journée, de l'extérieur de notre arrondissement.*

*C'est un sujet qui me tient à cœur sur le côté sportif et jeunesse et la vocation que les uns et les autres nous avons toujours voulu donner à notre arrondissement ; bientôt nous ne pourrons plus y répondre parce que techniquement je ne vois pas où nous allons trouver des terrains libres pour ces activités qui demandent de l'espace.*

*Il y a d'autres projets d'aménagement sur la partie limitrophe de notre arrondissement dans le 8<sup>e</sup> arrondissement où le stade Dumont à terme se transformera en école primaire pour le quartier Moulin à Vent, donc on perdra un stade de plus à la limite entre nos deux arrondissements et je trouve cela très inquiétant.*

*Nous voterons ce transfert de bail car il faut garder ce caractère sportif mais où en est-on, quelle vision a-t-on ?*

**M. GEOURJON :** *Madame DAGORNE a dit beaucoup de choses très intéressantes. Je voudrais juste revenir sur deux ou trois points : en début d'année, Madame la Maire, je vous avais interpellée sur la venue du LOU Rugby avec cette problématique de perdre les équipements de proximité pour les clubs et les habitants du 7<sup>e</sup> arrondissement, vous m'aviez répondu qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter puisque nous avions du temps devant nous avant que le LOU arrive. On nous dit que le LOU sera là dans 6 mois, je suis donc vraiment inquiet sur cette perte d'équipements de proximité même si le LOU, c'est l'avenir du stade de Gerland.*

*Des sources bien informées m'ont dit que le LOU était très intéressé pour récupérer tout ou partie de la piscine de Gerland pour la partie entraînement des sportifs de haut niveau avec un accès au bassin de manière extensible. Si on fait le lien avec ma question d'il y a 20 mn, cela devient très inquiétant en termes d'équipements nautiques sur le 7<sup>e</sup> arrondissement en particulier.*

*Le troisième point c'est les droits à construire que va obtenir le LOU ; je comprends que ce soit nécessaire à l'équilibre financier du projet. Peut-on savoir où cela va atterrir car ça a un impact direct sur la disponibilité des terrains pour les associations sportives de proximité.*

*Et, dernier point, le sport de loisirs pour les plus jeunes car c'est bien pour acquérir un esprit de dépassement, d'équipe et de compétition mais, pour que les clubs progressent et aient pour ambition de monter de niveau dans les compétitions départementales, régionales ou nationales, c'est bien mais l'objectif d'une municipalité, il faut le sport pour tous, accessible à tous et il faut que les enfants ne soient pas laissés sur le bord du chemin même si ce ne sont pas de futurs champions.*

*C'est vrai de la part de beaucoup de clubs sportifs, pas seulement de football pas seulement parce qu'ils ont une vue élitiste des choses mais aussi que, comme ils n'ont pas assez de créneaux, à un moment, on privilégie les enfants qui ont le plus de possibilité sportive pour leur permettre de gravir une marche dans l'année ou à la saison prochaine et de fait, on laisse sur le bord des terrains de sport, les enfants qui ont envie de pratiquer un sport de loisirs, un sport de santé et ce n'est pas normal dans une commune. Je vous remercie.*

**M. GRABER :** *Avant de revenir sur la question particulière du stade de Gerland, j'attire juste votre attention sur le fait que l'on ne peut pas dire aujourd'hui que la ville de Lyon ne met pas les moyens pour développer les moyens sportifs.*

*Vous avez parlé du gymnase Bon Lait qui va être mis à disposition dans quelques jours avec un certain nombre de clubs ; il y a des urgences à régler car en même temps qu'on crée un nouveau gymnase on en rénove d'autres, il faut jongler entre les différents clubs accueillis, ce sont des mesures provisoires en grande partie pour ces prochains mois, l'objectif étant que ce soit un gymnase de proximité.*

*On peut parler de la base nautique du Rhône que nous avons encouragée, accompagnée et qui est en cours de finalisation aujourd'hui sur le parc des Berges.*

*Vous avez parlé du centre nautique Tony Bertrand, vous avez dit que c'était un équipement de taille métropolitaine, je suis d'accord de part le budget d'investissement, 30 millions d'euros à l'intérieur de cette rénovation néanmoins, quand on regarde aujourd'hui qui fréquente ce centre nautique, onze mois sur douze, c'est à plus de 50% des habitants du 7<sup>e</sup> et du 3<sup>e</sup> arrondissement.*

*A cela s'ajoutent les moyens que nous mettons pour la rénovation des installations thermiques et d'accessibilité du Palais des Sports, je ne parlerai pas des autres équipements en dehors de notre arrondissement.*

*Concernant le périmètre de la négociation avec le LOU Rugby, ce périmètre n'intègre pas la plaine des jeux, pas dans la totalité de sa surface, cela fait partie des points que nous avons soutenus ardemment avec Madame la Maire d'arrondissement et ma collègue adjointe au sport, bien évidemment, cet espace reste un espace des sports de proximité pour les clubs de proximité.*

*Concernant la question de la piscine de Gerland, aujourd'hui, différentes hypothèses sont étudiées dans le périmètre et en dehors du périmètre, rien n'est arbitré. Le LOU a pu émettre à un moment donné son intérêt pour la piscine ou son non-intérêt ; j'ai entendu des arguments contraires à celui que vous avez évoqué Monsieur GEOURJON, rien n'est arrêté aujourd'hui et il est clair que nous élus d'arrondissement, nous défendrons la présence d'une piscine ouverte aux habitants sur Gerland.*

*Concernant enfin la question du droit à construire, plusieurs hypothèses sont en cours, trois précisément qui dépendent du travail qui est en cours avec les services de l'Etat et des architectes des bâtiments de France afin de permettre la meilleure intégration possible que ce soit sur l'avenue Tony Garnier d'un côté ou sur l'avenue Jean Jaurès de l'autre, les choses sont en cours d'élaboration, il n'y a pas que des arguments financiers mais aussi des arguments d'intégration et de respect des équipements de proximité, à destination de tous.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme UBALDI-CLARET : Le gymnase du Bon lait est non transféré, c'est-à-dire qu'il est dans le 7<sup>e</sup> mais nous n'avons pas la main sur ce gymnase ; ce sont des échanges incessants entre la Ville et le 7<sup>e</sup> arrondissement pour occuper cet endroit.

L'ASUL a été choisie pour occuper sur pas mal de créneaux ce gymnase mais d'autres associations du 7<sup>e</sup> en bénéficieront aussi.

Il a été établi qu'il était non transféré donc nous ne sommes pas tous seuls à décider.

Pour la piscine du Rhône, elle n'est pas tout à fait de proximité mais c'est quand même dans le 7<sup>e</sup> qu'elle se trouve avec une fréquentation importante des habitants de notre arrondissement.

Prochainement, Delessert sera ouverte tous les jours y compris le lundi et le mardi, pour le public donc ça va plutôt dans le bon sens.

En tant qu'adjointe au sport, avec tous mes collègues et Madame la Maire en tête, nous sommes pour que tous les habitants du 7<sup>e</sup> puissent faire du sport de proximité.

## **26 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit d'autoriser la ville de Lyon à déposer les autorisations d'urbanisme pour des travaux d'entretien inscrits dans la PPI, cela concerne trois sites sur notre arrondissement, la Halle Tony Garnier pour la reprise de l'étanchéité et des ennuis de façade, le CHRD pour des remplacements d'armoire de régulation de chauffage et enfin, les bains douches de Delessert qui verront l'aménagement d'une rampe d'accès PMR.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**27 - Lyon 7<sup>e</sup> - Lancement de l'opération n° 67001577 "Rénovation de l'installation d'éclairage de l'îlot de la Poste à Gerland" et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00013, pour un montant de 350 000 euros.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport concerne la rénovation de l'éclairage sur ce qui est appelé îlot de la Poste à Gerland, c'est tout simplement un îlot qui concerne la rue d'Italie, la rue Jacques Monot et les cours centrales des deux groupes d'immeubles situés entre l'avenue Debourg et l'allée d'Italie. Ce sont des espaces publics.

Les installations d'éclairage de ces différents secteurs sont aujourd'hui vétustes, elles datent des années 80 et aujourd'hui, l'objectif de ce programme à 350 000 euros, est de rénover ces dispositifs et de faire une économie de consommation parce que l'on passera de près de 22 Kilo Water de consommation à 6,2 Kilo Water.

Cela améliorera également la qualité de l'espace public puisqu'il s'agit d'espaces piétonniers.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**28 - Demande d'autorisation présentée par la société RTE dans le cadre du projet de géothermie, pour l'ensemble immobilier situé boulevard Yves Farge à Lyon 7<sup>e</sup>.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce rapport concerne l'avis de la ville de Lyon concernant la demande de la société RTE pour l'installation d'un captage de géothermie.

Comme le fait généralement la ville de Lyon quand elle est sollicitée par ce type d'avis dans le cadre d'une enquête publique qui aura lieu du 9 mai 2016 au 9 juin 2016 avec les différents registres mis à disposition, notamment ici à la mairie du 7<sup>e</sup>.

La ville de Lyon émet un avis technique, je ne rentrerai pas dans les détails puisque la délibération est assez complexe dans les différents éléments mentionnés si ce n'est qu'il n'est pas relevé dans les éléments techniques communiqués d'impacts forts en termes thermiques (le réchauffement de la nappe) eu égard aux différents autres captages qui existent sur le secteur de Gerland puisque nous passons dans ce conseil d'arrondissement un certain nombre de délibérations relatives à des captages de géothermie dans ce secteur. Il n'y a pas de captage proche d'un rayon de 100 m donc il n'y a pas d'impact sur la température, donc pas d'impact sur la hauteur de la nappe phréatique par rapport à d'autres captages.

Il est proposé de donner un avis favorable dans le cadre de l'enquête publique avec trois réserves : respecter les prescriptions spéciales du Code de l'Urbanisme proposées par la Direction de

l'Ecologie Urbaine dans le cadre de l'instruction du permis de construire, à savoir notamment la réalisation d'une analyse de risques résiduels après terrassement en raison d'une implantation sur le site d'une ancienne installation classée pour la protection de l'environnement. Cette étude a pour objectif de vérifier que les expositions résiduelles conduisent à des niveaux de risques acceptables pour les futurs usagers.

Préciser les moyens de protection mis en œuvre pour éviter les inondations au niveau des sous-sols du projet et communiquer annuellement à la Direction de l'Ecologie Urbaine les résultats de surveillance de la nappe souterraine.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

M. GEOURJON : *Je ne sais pas quoi penser de ces demandes qui reviennent chaque année, sur l'utilisation de la nappe phréatique pour le chauffage notamment sur le 7<sup>e</sup> arrondissement ; les dernières demandes, c'était le siège de SANOFI à Gerland.*

*Ce sont généralement des grands tènements immobiliers avec des besoins forts en chauffage et en climatisation et j'ai du mal à croire que tout cela n'ait pas d'effets sur la nappe phréatique, je pense que ça en a et je trouve dommage que la ville de Lyon (on a déjà eu ce débat il y a quelque temps) n'ait pas une politique globale sur les besoins froids, de même que l'on a avec le chauffage urbain une stratégie de production de chaud sur l'ensemble de la Ville.*

*C'est dommage que l'on n'ait pas la même stratégie pour le froid car l'on doit préserver notre nappe phréatique et la solliciter le moins possible et là-dessus, on joue un peu avec « le feu » !*

*Est-ce qu'on a une stratégie globale sur les 20 ou 30 ans, est-ce que l'on sait à partir de quel niveau de pompage sur la nappe, on atteindra un seuil soutenable est-ce qu'on aura un plan B quand on atteindra ce seuil -là, à très long terme car, ce n'est pas dans 15 ans que l'on pourra réagir ?*

M. CHARLES : *Je vais pouvoir rassurer Monsieur GOURJEON ; nous l'avons cette stratégie. Plus le réchauffement climatique va se développer, plus les besoins de climatisation vont augmenter aussi et plus les impacts de tels prélèvements seront importants.*

*Au passage, vous remarquerez que RTE qui est le réseau de transport d'électricité, les lignes fortes, RTE ne se chauffe pas à l'électricité mais va chercher la géothermie ce qui est un bel exemple de réflexion sur la pluralité des énergies. Le tout électrique, le tout nucléaire, même RTE n'a pas l'air d'y croire, au passage.*

*Deux questions : la qualité sanitaire de la nappe et le devenir de la ressource. Sur la qualité sanitaire de la nappe, la Direction de l'eau a entamé un travail sur les impacts sanitaires des pompages car on réchauffe et on modifie la viscosité de la nappe.*

*Que va devenir la ressource en eau d'ici 20 ou 30 ans ? On sait que le GIEC avait prévu une première période que nous sommes en train de vivre avec plus d'eau et plus de chaleur donc des récoltes plus abondantes mais plus de tempêtes comme on vient d'en avoir sur les vignes.*

*La ressource en eau pendant 10 ans va être plus abondante et dans 10 ou 15 ans, va commencer l'assèchement. Il y a une très grosse inconnue ; à quelle vitesse va arriver l'assèchement, j'ai entendu le Préfet du Rhône dire « on ne sait pas si il y aura assez d'eau pour refroidir les centrales nucléaires » cela va poser des problèmes mais sur le niveau de la nappe phréatique c'est une question.*

*Aujourd'hui on peut dire que Lyon est bien doté mais, il y a quelques années l'étiage de la Saône allait jusqu'à 10 mètres seconde, il est probable que dans 20 ou 30 ans, on traversera la Saône à pied l'été.*

*Pour le Rhône l'étiage est à 330 mètres seconde donc nous avons de la marge mais on est dans l'inconnu.*

*Ce sont des questions abordées et étudiées dont nous allons vous présenter les résultats dans un plan d'adaptation du réchauffement climatique qui est en cours d'élaboration et qui sera présenté à la Métropole à l'automne.*

*Nous sommes bien dans ces réflexions -là et nous avons compilé toutes les données scientifiques pour essayer de savoir quelles seront les meilleures solutions à prendre.*

*Il ne vous a pas échappé que l'appel d'offre sur le réseau de chaleur qui dessert de Gerland à Villeurbanne et jusqu'à Bron est aussi un appel pour un réseau de froid puisque nous avons mixé les deux et effectivement, avoir un réseau de froid permet d'avoir une efficacité plus écologique.*

M. GEOURJON : *Ne serait-il pas plus sage d'essayer de différer ces autorisations en attendant les conclusions d'étude ?*

*Au niveau de Part- Dieu, on a une centrale thermique ; ils ont développé à côté un pôle de production froid et à Part Dieu, ils ont fait le choix de faire du froid avec un échange thermique air, avec des tours aéro- réfrigérées, me semble-t-il. Pourquoi ce n'est pas cette solution qui a été prise à Gerland, sachant qu'à Part Dieu, la densité urbaine est beaucoup plus importante.*

*Je pense que faire des tours aéro-réfrigérées à Part Dieu c'est beaucoup plus compliqué que de les faire à Gerland.*

M. CHARLES : *Ils vont faire des toits aéro-réfrigérés dans le 3<sup>e</sup> arrondissement, on va voir ce qui sort à l'appel d'offre. Aujourd'hui, ce sont plusieurs solutions techniques possibles mais je ne sais pas encore ce qui va advenir de la centrale de chaud ; il y a plusieurs hypothèses, diverses techniques ; aujourd'hui, on n'exploite pas du tout la récupération thermique des échangeurs comme le font Helsinki, Copenhague ou les villes nordiques qui mettent de gros échangeurs sur les eaux usées et qui peuvent se permettre de tirer un maximum de chaleur ou de froid pour différents immeubles.*

*Il y a plein de techniques mais ce n'est ni le lieu ni le moment d'en parler et une partie des solutions techniques dépend des appels d'offre qui sont lancées sur le réseau de chaleur.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**(1 abstention : M.GEOURJON)**

**29 - Programmation financière 2016 au titre de la politique de la ville (volets lien social et gestion sociale et urbaine de proximité) - Autorisation de signature d'un marché de services d'études, de recherches et de développement, en application de l'article 14-3° de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés.**

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : C'est un rapport habituel ; nous avons eu tout à l'heure les aspects liés à la tranquillité publique et à la culture, ce rapport concerne une association qui n'est pas basée mais qui intervient sur le 7<sup>e</sup> arrondissement en termes d'entretien des espaces extérieurs et de l'insertion professionnelle, il s'agit de la Régie de quartier Euréka.

Dans un contexte financier que nous connaissons, avec la baisse des dotations de l'Etat sur un certain nombre de politiques mais aussi sur une incertitude de dé financement Région au titre de la politique de la ville, la ville de Lyon fait le choix de maintenir ses financements, voire de les augmenter dans les quartiers en politique de la ville et de mobiliser ces moyens de droit commun que les fonds spécifiques politiques de la ville.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.**

**(1 abstention : Mme MARION)**

Mme LA MAIRE : Je vais donner la parole à Monsieur BRUMM pour les trois dossiers qu'il doit rapporter.

**35 - Modification de la délibération n° 2016/2014 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 491 947 € - Opération : acquisition en VEFA de 5 logements (3 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 30-32, rue des Girondins – 7<sup>e</sup>.**

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Par délibération n° 2016/2014, la ville de Lyon a accordé sa garantie à hauteur de 15 % à la SAHLM Cité Nouvelle pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 491 947 € destiné à l'acquisition en VEFA de 5 logements (3 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 30-32, rue des Girondins (7<sup>e</sup>).

Or, la SAHLM Cité Nouvelle nous a informés qu'elle souhaitait modifier le mode de révision et le taux de progressivité des échéances.

Aussi, dans la mesure où cette demande n'apporte aucun risque supplémentaire pour la Ville, il convient de modifier la délibération n° 2016/2014.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme LA MAIRE : S'agissant de l'exécution de l'Etat spécial d'arrondissement, je vais céder la présidence à Madame AIT-MATEN et sortir de cette salle.

**36 - Exécution de l'Etat Spécial d'Arrondissement exercice 2015.**

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : La loi PML prévoit que les dépenses et les recettes de fonctionnement de chaque Conseil d'Arrondissement sont détaillées dans un document dénommé Etat Spécial d'Arrondissement.

Ce document précise la destination des crédits affectés pour un exercice budgétaire : la dotation initiale et, éventuellement supplémentaire, est approuvée par le Conseil d'Arrondissement qui, en fin d'exercice, donne son avis sur l'arrêté des comptes.

En ce qui concerne le 7<sup>e</sup> arrondissement, le montant des dotations 2015 s'est élevé, à 706 104.00 euros. La reprise de l'excédent de l'exercice 2014 était de 156 423.80 €.

Le montant total des crédits pour l'exercice 2015 a donc été de 862 527.80 euros.

L'arrêté des comptes fait apparaître, pour l'exercice 2015 : un montant total de dépenses de 691 148.20 euros et 54 710.81 euros de restes à réaliser.

L'excédent 2015 est donc de 171 379.60 euros hors restes à réaliser, et de 116 668.79 euros, restes à réaliser inclus. Cet excédent fait l'objet d'une répartition dans la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2016 présentée au cours de cette même séance.

Je vous demande de bien vouloir approuver l'exécution 2015 de l'Etat Spécial d'Arrondissement.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Mme DAGORNE : Simplement pour signaler que sur ce dossier et le suivant, nous nous abstenons comme habituellement sur les dossiers budgétaires.

Madame AIT-MATEN met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité**

**(5 abstentions : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, Mme MARION)**

### **37 - Etat Spécial d'Arrondissement 2016 – décision modificative n°1.**

Rapporteur : Richard BRUMM

M. BRUMM : Vous venez d'arrêter l'exécution de l'état spécial d'arrondissement pour l'exercice 2015. Celui-ci a fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 171 379.60 euros.

1 - Le financement des restes à réaliser, d'un montant de 54 710.81 euros doit être affecté en priorité.  
2 - Pour le reste de l'excédent, à savoir la somme de 116 668.79 euros, nous vous proposons de l'affecter sur les articles des différents programmes, selon la ventilation figurant dans le tableau joint.

Je vous propose de délibérer favorablement sur ces imputations.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité**

**(5 abstentions : M. GEOURJON, Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, Mme MARION)**

### **30 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (opération été, animation, protection de la santé) pour un montant total de 12 400 euros.**

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : L'objectif de cette délibération est d'aider les personnes âgées, isolées et à mobilité réduite, à participer à la vie sociale et à lutter contre la solitude et à la dépendance.

On a deux types de subventions : opérations été, en faveur d'associations qui effectuent des opérations pour sortir les personnes âgées pendant l'été et des subventions en faveur des associations situées dans nos résidences seniors.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **31 - Programmation financière 2016 au titre de la réduction des risques sanitaires et prévention santé : lutte contre les IST, sida et hépatites, prévention des addictions, santé mentale - attribution de subventions de fonctionnement à diverses structures pour un montant total de 227 471 euros.**

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : La ville de Lyon s'est donnée pour mission de mener une politique de réduction des risques et de prévention en matière de santé en relation avec les orientations nationales et locales, et en fonction des besoins identifiés sur le terrain.

Une attention particulière est également portée à la santé mentale telle qu'elle est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé, à savoir « un état de bien-être dans lequel l'individu réalise ses propres capacités, peut faire face aux tensions ordinaires de la vie et est capable de contribuer à sa communauté ».

Tous les arrondissements sont dotés d'un conseil de santé mentale, excepté le 6<sup>e</sup> arrondissement mais nous espérons que le maire du 6<sup>e</sup> rejoindra très bientôt les 8 autres arrondissements.

Il vous est demandé d'attribuer des subventions de fonctionnement à diverses associations pour un montant de 227 471 euros pour l'ensemble de la ville de Lyon.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à la majorité.  
(1 abstention : Mme MARION)**

### **32 - Programmation financière 2016 au titre du volet santé du Contrat de Ville – Attribution de subventions de fonctionnement à des associations pour un montant total de 140 000 euros.**

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : La santé des Lyonnais est l'une des priorités de notre municipalité qui a fait le choix de privilégier une politique de solidarité envers les plus fragiles ou démunis.

La ville de Lyon poursuit ainsi sa politique santé en lien avec les orientations définies avec l'Agence Régionale de Santé, notamment dans ces quartiers et en direction des personnes en situation précaire.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **33 - Dénomination du prolongement de deux voies : "Rue Pierre Bourdeix" et "Rue François-Auguste Ravier" à Lyon 7<sup>e</sup>**

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Monsieur AMANY nous a présenté les aménagements d'espaces verts et d'éclairage au 75 rue de Gerland.

Cette délibération concerne la dénomination de deux voies nouvelles qui vont être créées, une voie qui va se situer dans le prolongement de la rue Pierre Bourdeix entre la rue Ravier et la rue Croix Barret : on propose de dénommer cette rue Rue Pierre Bourdeix prolongée.

Elève de Tony Garnier, Pierre Bourdeix a conçu de nombreux bâtiments publics lyonnais : le Pont de la Guillotière (1955), la Maison de la Danse et la Mairie du 8<sup>e</sup> arrondissement (1967), le Palais des juridictions locales (Tribunal administratif) à la Part-Dieu (1973), la Mairie et le centre administratif du 9<sup>e</sup> arrondissement (1973).

Au cours de sa carrière, il remplit brillamment de nombreuses fonctions et reçoit de grandes distinctions.

Il nous faut dénommer une deuxième rue entre la rue Gerland et la rue Paul Massimi, je vous propose rue François-Auguste Ravier prolongée, ce sera la rue Ravier qui sera prolongée.

François-Auguste Ravier était un peintre.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **34 - Dénomination du prolongement de l'Allée de Fontenay à Lyon 7<sup>e</sup>.**

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Une voie nouvelle est créée dans le prolongement de l'allée de Fontenay à Lyon 7<sup>e</sup>, entre l'avenue Debourg au Nord et la rue Challemel Lacour au Sud. Il convient donc de la dénommer.

L'adressage de l'allée de Fontenay étant fait du Nord vers le Sud, cette nouvelle voie se prolongeant vers le Sud, il est préférable de dénommer cette nouvelle voie « Allée de Fontenay ».

En accord avec Mme la Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, je vous suggère que cette nouvelle voie soit dénommée « Allée de Fontenay ».

Cette voie était dénommée Mail de Fontenay, une petite anomalie « rigolote » car, on a d'un côté de la rue Mail de Fontenay et de l'autre côté Allée de Fontenay.

Elle fait référence à la Ville de Fontenay aux Roses, en région parisienne, dans laquelle Jules Ferry crée les Écoles normales supérieures de l'enseignement primaire pour les jeunes filles en 1880, un siècle après la création de l'École normale supérieure de Paris.

Ces écoles avaient pour mission de former les institutrices. Les jeunes hommes quant à eux étaient formés à Saint-Cloud, à partir de 1882.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**38 - Convention entre la ville de Lyon et le SYTRAL, relative à la désignation de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de la ligne de tramway T6 Debourg / Hôpitaux Est et des travaux d'éclairage public, de vidéosurveillance, d'espaces verts et de jalonnement - « Lancement de l'opération 60076001 et affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00012.**

Rapporteur : Sarah PEILLON

Mme PEILLON : Ce tramway T6 a pour vocation de relier le terminus de T1 Debourg aux hôpitaux Est dans une ligne distincte et il s'agit de la réalisation de la section sud de l'axe A7, inscrite au code de l'agglomération, en connexion avec le réseau lourd.

Deux lignes de métro, B et D et quatre lignes de tramway T1, T2, T4 et T5 ; cette opération concerne 7 km de voirie sur les territoires des villes de Lyon, Vénissieux et Bron et prévoit la réalisation d'un site de tramway et des équipements nécessaires au bon fonctionnement de celui-ci, les poteaux de ligne aérienne de contact, la création des stations etc. mais aussi le réaménagement du domaine public. Il s'agit bien sûr de la reprise des voiries et des trottoirs, cheminements cyclables et aménagement paysagé et tracé du tramway mais aussi le rétablissement de l'éclairage public impacté lors du chantier, le maintien des équipements nécessaires à la vidéo protection ainsi que le déploiement de l'infrastructure du réseau et le rétablissement du jalonnement ainsi que la création de nouveaux panneaux de jalonnement.

Il y a des compétences relatives au SYTRAL et d'autres à la ville de Lyon puisque, qu'il s'agisse de travaux d'éclairage public ou de la sécurisation des espaces publics, d'espaces verts, ils dépendent de l'avancement des travaux d'aménagement de la voirie effectués par le SYTRAL mais ils sont liés aux compétences de la ville de Lyon et, à cet effet, il vous est proposé de signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique entre le SYTRAL et la ville de Lyon, pour que seul le SYTRAL réalise l'ensemble des travaux avec un coût total à la charge financière de la ville de Lyon : 660 501 € HT, soit un total de 792 601 € TTC qui concerne à la fois la mise en valeur lumineuse sous le pont SNCF, une partie du rétablissement de l'éclairage.

Le rétablissement fonctionnel à l'identique de l'ensemble des équipements de la ville de Lyon, existants, notamment l'éclairage public, les installations de supervision existantes, les espaces verts, impactés par l'opération sur l'ensemble de la voirie du trajet Debourg / Hôpitaux-Est, les équipements

de jalonnement, (dite part « fonctionnelle »), est entièrement pris en charge par le SYTRAL, conformément aux dispositions de la convention.

Lors des travaux de la ligne B, le tunnelier qui avait nécessité la mise en place d'une grosse emprise sur le parc de Gerland, avait creusé dans la pelouse et c'est le SYTRAL qui avait remis en place l'ensemble des jeux et aussi la partie de pelouse impactée par les travaux.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

### **39 - Attribution de subventions à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières.**

Rapporteur : Kader CHARNI

M. CHARNI : Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la délinquance, des actions de prévention sont prévues en direction des jeunes exposés à la délinquance.

Parmi ces mesures, il y a les mises en situation de travail menées par la Régie de quartier 1, 2,4 services qui concernent douze jeunes des quartiers des 1er, 3ème et 7ème arrondissements.

La subvention allouée à la Régie pour cette action est de 6 000 euros. Les chantiers éducatifs portés par les services de prévention spécialisée, la société lyonnaise pour l'enfance et l'adolescence, la SLEA, constituent une autre action de prévention qui fera l'objet d'une autre délibération.

En 2015, soixante dix jeunes lyonnais ont été concernés par ces chantiers, dont dix sept du 7<sup>e</sup> pour 4 projets.

Le dispositif chantiers jeunes s'adresse aux 16/25 ans et fait la preuve chaque année de son efficacité.

Je vous demande chers collègues, de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

Mme LA MAIRE : Je lève la séance et je vous souhaite une bonne soirée. Je vous rappelle le 8 juin, la fête du 7<sup>e</sup> arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 20h20.